

MRC de Thérèse-De Blainville
Règlements #18-01 et #18-02
Rémunération des membres du conseil

Catégorie	Rémunération 2020
1 Rémunération de base - mensuelle	
Préfet	2 163.99
Préfet suppléant	1 548.76
Élu	854.49
2 Allocation de présence à la MRC - mensuelle	
Préfet	814.97
Préfet suppléant	601.35
Élu	427.24
3 Allocation de présence à un comité - par présence	
Préfet	320.43
Préfet suppléant	267.03
Élu	213.62
4 Allocation de remplacement en cas d'absence - par présence	300.00